

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 26 avril 2021**, à 19 h 30, à distance par audioconférence, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Séance à huis clos

098-04-2021

ATTENDU la poursuite de l'état d'urgence concernant la pandémie relative à la COVID-19;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

099-04-2021

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 2.1. Inspectrice ou inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire (emploi estival rémunéré) – Embauche

3. Loisirs et Culture

- 3.1. Directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité) – Embauche
- 3.2. Entente de servitude dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Autorisation de signataires
- 3.3. Étude géotechnique dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat
- 3.4. Camp de jour 2021 – Embauche d'un animateur

4. Voirie

- 4.1. Embauche de journaliers saisonniers au Service des travaux publics, parcs et immeubles

1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n° 2, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point puisqu'elle a un lien d'affaires avec le demandeur pour certains points de l'ordre du jour.

100-04-2021

ATTENDU QU' une erreur de « copier-coller » a été constatée dans le règlement 799-2021 après son adoption;

ATTENDU le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, d'un procès-verbal de correction relatif audit règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de correction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de correction relatif au règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit approuvé, comme présenté.

2. Urbanisme et mise en valeur du territoire

2.1. Inspectrice ou inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire (emploi estival rémunéré) – Embauche

101-04-2021

ATTENDU les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée sur les sites du *Québec municipal*, du *Réseau d'information municipale du Québec* et de la Municipalité ainsi que dans le *Journal L'Action* du mercredi 17 mars 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher M^{me} Élisabeth Markey;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M^{me} Élisabeth Markey, à temps plein, au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement – Stagiaire, pour la période du 10 mai au 27 août 2021, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- Que M^{me} Élisabeth Markey soit autorisée à émettre les avis d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 5- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M^{me} Élisabeth Markey.

3. Loisirs et Culture

3.1. Directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité) – Embauche

102-04-2021

ATTENDU le départ de M^{me} Alex-Ann Geoffroy, directrice des loisirs et de la culture, en congé de maternité, à partir du mois d'août 2021;

ATTENDU les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée sur les sites du *Québec municipal*, du *Réseau d'information municipale du Québec* et de la Municipalité ainsi que dans le *Journal L'Action* du mercredi 17 mars 2021;

ATTENDU les entrevues réalisées avec les candidates et candidats sélectionnés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher M^{me} Jacinthe Dugré;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M^{me} Jacinthe Dugré, à temps plein, au poste de directrice des loisirs et de la culture de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour la période du congé de maternité de M^{me} Geoffroy, soit pour la période du 3 mai 2021 au 26 août 2022, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M^{me} Jacinthe Dugré.

3.2. Entente de servitude dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Autorisation de signataires

103-04-2021

ATTENDU le projet de prolongement de la piste cyclable pour relier les deux périmètres urbains de la municipalité;

ATTENDU QUE le tracé de la piste cyclable empiète sur le lot 5 274 620, à la hauteur de la 38^e Avenue;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite établir une entente de servitude avec la propriétaire du lot 5 274 620 pour la construction et l'utilisation de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. François Desrochers, maire, et M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de servitude dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable et tout autre document relié audit projet.

3.3. Étude géotechnique dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat

104-04-2021

ATTENDU le projet de prolongement de la piste cyclable pour relier les deux périmètres urbains de la municipalité;

ATTENDU QU' une étude géotechnique doit être réalisée avant le début des travaux;

ATTENDU l'offre de service de la firme d'ingénierie *EXP inc.*, en date du 22 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme d'ingénierie *EXP inc.*, au coût de 17 300 \$, plus taxes, pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable, conformément à l'offre de service datée du 22 avril 2021;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement à venir – Piste cyclable » (23-08000-729).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

3.4. Camp de jour 2021 – Embauche d'un animateur

105-04-2021

ATTENDU QU' un poste d'animatrice ou animateur du camp de jour restait à combler pour finaliser l'équipe d'animation du camp de jour 2021;

ATTENDU la période d'appel de candidatures ainsi que les entrevues réalisées en mars 2021 afin de pourvoir les postes d'animatrices et animateurs;

ATTENDU QUE les postes sont offerts à des étudiants qui prévoient un retour aux études en septembre 2021;

ATTENDU la résolution 039-02-2021 concernant l'adoption de l'échelle salariale des employés du camp du jour pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les animateurs seront embauchés à raison de 20 à 40 heures par semaine pour une durée de huit (8) semaines, du 28 juin au 20 août 2021;

ATTENDU QUE le personnel animateur aura une moyenne de 75 heures allouées pour l'organisation du camp de jour et la formation DAFA;

ATTENDU QU' il est possible que, pour la saison du camp de jour 2021, des décisions de la Santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19 puissent entraîner des modifications au niveau des embauches ou des horaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'embaucher M. William Ste-Marie, au poste d'animateur du camp de jour 2021, au taux horaire de 14,95 \$;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire – Camp jour » (02-70153-141);
- 4- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et transmise à M. William Ste-Marie;
- 5- Que, dans l'éventualité où le nombre d'inscriptions au camp de jour ne permette pas à la Municipalité d'embaucher l'ensemble des employés, comme prévu, la sélection des candidats se fasse par ancienneté en fonction des postes disponibles.

4. Voirie

4.1. Embauche de journaliers saisonniers au Service des travaux publics, parcs et immeubles

106-04-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit embaucher des employés réguliers saisonniers au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher MM. Jean-Philippe Barette et Daniel Miller;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche MM. Jean-Philippe Barette et Daniel Miller, comme journaliers saisonniers réguliers, au Service des travaux publics, parcs et immeubles de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la période du 3 mai au 30 octobre 2021, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu de la convention collective en vigueur à la Municipalité;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée aux dossiers employés des archives de la Municipalité et remise à MM. Jean-Philippe Barette et Daniel Miller.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 35.

François Desrochers
Maire

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.